

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS

18260 SURY-ES-BOIS

Tél : 02.48.73.75.28

Fax : 02.48.73.73.97

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10/06/16:

Le Conseil Municipal, réuni le vendredi 10 juin 2016 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

- Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Substitution du SI pour la gestion des logements foyers pour personnes âgées de Vailly-sur-Sauldre par la Communauté de Communes « Cœur du Pays-Fort » :

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la loi « NOTRE », le SDCI prévoit que la Communauté de Communes « Cœur du Pays-Fort » est substituée au Syndicat Intercommunal pour la gestion des logements foyers pour personnes âgées de Vailly s/ Sauldre en raison de leur périmètre identique. Après échanges, le Conseil Municipal donne son accord sur cette substitution.

Fusion des Communautés de Communes « Cœur du Pays-Fort », « Haut Berry Val de Loire » et du Sancerrois :

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la loi « NOTRE » et de la mise en œuvre du SDCI, le Conseil Municipal doit délibérer sur :

- le projet de périmètre
- le nom et le siège de la future Communauté de Communes
- la composition du futur Conseil Communautaire

Après échanges, le Conseil Municipal :

- Donne son accord sur le projet de périmètre – Vote pour : 8 – Abstention : 1
- Ne délibère pas sur le nom et le siège de la future Communauté de Communes étant donné qu'aucun débat/échange n'a eu lieu au sein des trois communautés de communes sur ce sujet – Adoption à l'unanimité des membres présents
- Donne son accord sur la composition du futur Conseil Communautaire : **solution « Base accord local potentiel » 46 élus.** – Adoption à l'unanimité des membres présents

- Recensement de la population :

M. le Maire informe le conseil des futures opérations de recensement qui se dérouleront du 19 janvier au 18 février 2017 et propose de désigner Mme DORNBERGER Béatrice, Secrétaire de Mairie, coordonnateur communal du recensement et Mme LECLERC Henriette comme Agent recenseur.